



VILLE DU PRADET

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 03 février 2025

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE 03 FEVRIER à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : 21 janvier 2025.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Graziella PIRAS - Stéphanie ASCIONE - Mylène SORIANO - Marine DESIDERI - Denis TENDIL - Martine CABOT - Bernard PEZERY - Éric JOFFRE - Marina BIANCHI BRONDINO - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Magali VINCENT à Bérénice BONNAL - Emilie ROY à Graziella PIRAS - Éric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Armand CABRERA à Bernard PEZERY - Valérie POZZO DI BORGO à Marina BIANCHI BRONDINO.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Marine DESIDERI est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Bonjour, il est 14h00. Nous allons débiter la séance du Conseil Municipal. On va commencer par l'appel, Marine, s'il vous plaît.

Marine DESIDERI procède à l'appel.

Monsieur le Maire : Merci. Donc le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal peut commencer.

J'ai reçu les pouvoirs de Magali VINCENT à Bérénice BONNAL, Emilie ROY à Graziella PIRAS, Éric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT, Armand CABRERA à Bernard PEZERY et Valérie POZZO DI BORGO à Marina BIANCHI BRONDINO.

Nous avons largement le quorum donc nous pouvons commencer avec le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2024. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques, je vous propose de passer au vote.

VOTE DU PV DU 16 DECEMBRE 2024

Monsieur Thomas MICHEL étant arrivé avec un peu de retard, il n'a pas participé au vote du procès-verbal. En revanche il était présent pour le vote des délibérations suivantes.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE
32 voix POUR

Monsieur le Maire donne la parole à Martine CABOT : c'est une question à part. Je voulais demander du fait que j'étais absente au dernier conseil municipal, le 16 décembre, mes collègues ici présents ont demandé pourquoi la retransmission vidéo ne se faisait pas. Donc vous avez répondu, bien sûr, que c'était une question de coût, une question effectivement importante, mais ce que j'ai remarqué aussi, c'est qu'en fait il n'y a même pas d'audio sur le site internet. Donc par rapport à ça, il y a quand même beaucoup de Pradétans qui sont interpellés, notamment des Pradétans qui en ont souffert pendant toute cette période où ça n'a pas été retransmis et je vous cite même une personne qui est présente dans la salle aujourd'hui, Madame BASTOUL. C'est pour en prendre conscience.

Monsieur le Maire : très bien. Donc tout le monde peut voir qu'il y a bien un enregistrement qui est fait. Vous avez déjà posé la question et vous avez eu la réponse.

M. CABOT : oui mais je reviens dessus parce qu'on n'a pas eu d'audio non plus.

Monsieur le Maire : je vais y répondre. Donc je répète qu'il y a bien un enregistrement à chaque conseil municipal. Là il se trouve que nous avons un problème technique, notre prestataire travaille dessus et on espère que ça va être résolu dans les plus brefs délais.

M. CABOT : très bien.

Monsieur le Maire : merci. Je vous propose donc de revenir à l'ordre du jour, et on va commencer par la question numéro une, c'est à dire le budget primitif qui va être présenté par Jean-Michel PEYRATOUT.

N°1**25-DCM-DGS-008 – BUDGET PRIMITIF 2025.**

Jean-Michel PEYRATOUT : bonjour à tous. Lors de la commission des finances et de l'administration générale, le budget primitif 2025 a été exposé et commenté en répondant aux questions. Il est présenté au conseil une version résumée de la délibération.

Le Budget Primitif 2025 s'établit en fonctionnement à 16 933 675,00 € et en investissement à 7 428 045,00 € pour un total de 24 361 720,00 €.

Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général sont fixées à 4 041 150,00 €.

Les charges de personnel sont à 8 700 000,00 €.

Les atténuations de produits pour 875 000,00€ d'attribution de compensation versée à la Métropole.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 318 250,00 € avec les subventions aux associations et au CCAS.

Les charges financières sont prévues à hauteur de 249 275,00 €.

La dotation aux amortissements s'élève à 1 700 000,00 €.

25-PV-0302

Pour les recettes de fonctionnement, les produits des services sont prévus à hauteur de 1 373 100,00 €, les impôts et taxes, à hauteur de 13 390 120,00 € avec des taux inchangés.

Les dotations et participations sont à 1 823 205,00 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 060 045,00 €. Les dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 368 000,00€ dont 120 000,00 € pour des travaux en régie. Le remboursement du capital de la dette représente 729 000,00 €.

Les subventions d'équipement s'élèvent à 880 000,00 € avec 450 000,00 € d'attribution de compensation versée à le Métropole et 430 000,00 € de fonds de concours.

Pour les immobilisations on a l'école Pagnol pour 3 100 000,00 €, les bâtiments communaux pour 400 000,00 €, l'accessibilité pour 100 000,00 €, la montée du cimetière Bellevue pour 80 000,00 €.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 508 045,00€ dont les subventions d'investissement prévisionnelles à 226 450,00 €.

Un emprunt d'équilibre à 4 327 595,00 € ajusté lors de la reprise des résultats de l'exercice 2024 et en fonction des réalisations effectuées.

Le FCTVA pour 300 000 € et des produits de cessions pour 315 000,00 €.

Le budget annexe de la régie des transports est de 167 000,00 € et celui du port des Oursinières de 513 200,00 € dont 383 200,00 € de recettes d'exploitation et 130 000,00 € de dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation complète, avez-vous des questions sur le budget avant de passer au vote. Madame RIALLAND allez-y.

V. RIALLAND : avant d'intervenir sur le budget, Mesdames et Messieurs, j'aimerais bien laisser la parole à Viviane TIAR qui avait envie de prendre la parole juste avant avec quelque chose d'important à vous demander et vous l'avez pas vue en fait. Donc s'il vous plaît si vous voulez bien lui laisser la parole en dehors d'une question de budget.

Monsieur le Maire : il n'y a bien sûr aucun problème. Vous voulez la parole ? Je vous la donne avec grand plaisir.

V. TIAR : merci beaucoup, la prochaine fois je mettrai un peu plus d'enthousiasme. Merci Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous, Monsieur le Maire, nous nous permettons de vous adresser cette demande afin de vous soumettre une requête concernant l'horaire de la cérémonie de la déportation. Comme vous le savez, cette année marque le 80ème anniversaire de la libération des camps, un moment particulièrement important dans le devoir de mémoire. Or la cérémonie est traditionnellement programmée à 9h00 un horaire qui rend difficile la participation des élèves des écoles de la commune. Nous souhaiterions donc que cette année, et les années qui suivront celle-ci puissent être décalées à 11h00. Ce changement permettrait aux enfants d'assister à cet hommage essentiel, afin de mieux comprendre l'Histoire et d'honorer la mémoire des victimes de la déportation. Nous sommes convaincus que cette adaptation favoriserait également une plus grande mobilisation des habitants et renforcerait la portée de cette commémoration. Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette demande et espérons qu'elle sera positive. Merci.

Monsieur le Maire : vous touchez à un sujet sensible qui intéresse l'ensemble de la collectivité et au-delà, bien des habitants, et bien sûr permet d'apprendre aux enfants ce qu'est le devoir de mémoire, c'est pour cela que nous avons créé le Chemin du Souvenir de manière à ce que les enfants puissent se rendre régulièrement sur les stèles et faciliter le parcours d'initiation au devoir de mémoire. Donc c'est vraiment l'esprit dans lequel on se situe et c'est gentil de penser aux enfants pour cette journée des 80 ans de la libération des camps. Cette année ça tombe un dimanche, donc ce sera plus facile pour eux d'être là, mais

25-PV-0302

on prend en compte votre remarque et nous ferons un point avec l'ensemble des associations patriotiques et nous verrons s'il y a une demande particulière de changement d'horaire ce jour-là, et si c'est le cas nous verrons dans quelle mesure ça peut être changé. Merci de votre participation.

V. TIAR : merci.

Monsieur le Maire : on revient donc au budget principal, qui souhaite prendre la parole ? Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : alors, Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet, nous emmène, une fois n'est pas coutume, dans le monde d'Alice au pays des merveilles ou devrais-je dire Alice au pays des cauchemars pour nos concitoyens. Sinon comment expliquer les distorsions de la réalité illustrées par ces prévisions budgétaires ? Ainsi par exemple des prévisions de dépenses supérieures de plus de 1,3 millions à vos propres annonces sur le réalisé 2024 figurants au document du rapport d'orientations budgétaires, dont j'ai déjà expliqué l'opacité lors de notre dernière séance du conseil. Donc, entre novembre 2024 et janvier 2025, le budget gonfle soudainement de plus de 10% sans explication, excusez du peu. Alors quels sont les vrais chiffres ? Comme d'habitude il va falloir attendre le compte financier unique et le résultat pour s'apercevoir après des inscriptions mirobolantes au budget supplémentaire 2024, que le taux de réalisation des investissements est à nouveau peu glorieux. Et je vois que comme le lapin d'Alice, vous êtes toujours en retard, en particulier pour nous donner une vue sincère de votre gestion. En retard également pour autofinancer les investissements, sinon comment expliquer qu'au budget primitif vous consacrez zéro euro à l'épargne, bien sûr en dehors des amortissements comptables obligatoires ?

Vous préférez inscrire des dépenses imaginaires, et pour nous comme pour les Pradétans qui essaient de comprendre nos finances, c'est un questionnement réel sur la sincérité de ce budget. Je rappelle pour notre assemblée, que la sincérité en matière budgétaire est un principe de valeur constitutionnelle depuis 30 ans, autant pour l'état que pour les collectivités territoriales, et s'impose en vertu de la loi de sorte que les inscriptions budgétaires doivent être prévues et exécutées en faisant usage de toutes les informations et prévisions pertinentes disponibles, en recette et en dépense. Et pourtant tel ne semble pas être le cas ici et c'est l'équilibre même de ce budget qui en devient douteux. Je l'avais déjà souligné pour le ROB. Sinon, comment expliquer l'écart de plus de 700 000,00 € que l'on trouve déjà en dépenses de fonctionnement à peine 2 mois après la présentation du ROB. Et comment expliquer également l'écart de moins 3 millions d'euros que l'on trouve en dépenses d'investissement, là aussi quelques semaines après le ROB ? 10 millions lors du ROB et 7 millions maintenant. À moins que vous ayez aussi bafoué un autre des grands principes budgétaires, celui de l'annualité qui oblige notamment à rattacher les dépenses et les recettes à l'exercice. Certaines communes font ainsi de la cavalerie budgétaire, gardant des factures sous le coude pour améliorer leur résultat annuel. Ce jeu finit en général par une ardoise pour les contribuables lorsque la vérité éclate. Même pratique illicite pour les investissements qui nous rappelle encore une fois le personnage de Lewis Carol, ce chapelier fou qui crie et saute de joie sous l'effet de ces belles annonces mais dont on ne trouve au final que peu de traduction concrète. C'était déjà le cas en 2023 avec 5 millions d'investissements réalisés contre 4 millions annoncés et c'est encore le cas en 2024 avec 17,6 millions d'investissements inscrits au budget 2024, un montant surréaliste pour notre commune, alors que vous savez déjà que moins d'1/3 ne sera réalisé. Toujours ce problème de sincérité évidemment. En revanche on connaît l'emprunt que devront rembourser les Pradétans et qui lui est bien réel : 4 millions d'euros supplémentaires, contracté en 2024, qu'il va falloir commencer à rembourser dès 2025. Les frais financiers recommencent d'ailleurs leur ascension de même que l'annuité. L'encours augmente et atteint déjà plus de 9 millions d'euros et en fait vous prévoyez de le porter à plus de 13 millions d'euros en 2025, avec une capacité de désendettement qui franchira le seuil d'alerte prudentiel pour notre commune, car, et je vous le demande, comment finance-t-on les investissements prévus dans ce budget primitif 2025 sans épargne et en jouant sur le décalage des dépenses ? Essentiellement pas l'emprunt. Donc l'encours de la dette monte l'épargne se dégrade et par conséquent la capacité de désendettement aussi. C'est un cercle vicieux et une bombe à retardement. Quant au grand investissement du port des Oursinières nulle trace dans ce budget. Comme on l'avait bien pressenti, malgré des annonces fracassantes dans la presse locale.

25-PV-0302

Je résumerai donc en affirmant que les principes auxquels mon groupe et moi-même sont chers et qui sont aux antipodes des vôtres, Monsieur le Maire. La transparence, la sincérité et le respect des intérêts des Pradétans. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a d'autres interventions avant de passer au vote ? Non, alors on va passer au vote.

Vote : Adopté à la MAJORITE

24 voix POUR

4 voix CONTRE : D. TENDIL, M. CABOT, V. TIAR, V. RIALLAND

5 ABSTENTIONS : B. PEZERY, E. JOFFRE, V. POZZO DI BORGO, A. CABRERA, M. BIANCHI BRONDINO

V. RIALAND : Bon ben ya rien à dire... Qui ne dit mot consent.

N°2

25-DCM-DGS-009 – FIXATION DU TAUX DES TAXES.

J.M. PEYRATOUT : Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de fixer le taux des taxes directes locales.

Pour 2025, nous maintiendrons les taux votés en 2024 pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS), la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation : 17,16%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,00%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 83,78%

Monsieur le Maire : merci, est ce qu'il y a des questions ? Pas de question, on passe au vote.

Vote : Adopté à la MAJORITE

28 voix POUR

5 voix CONTRE : B. PEZERY, E. JOFFRE, V. POZZO DI BORGO, A. CABRERA, M. BIANCHI BRONDINO

N°3

**25-DCM-DGS-010 – ACTUALISATION DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

J.M. PEYRATOUT : VU la délibération 22-DCM-DGS-066 du 4 juillet 2022 qu'il convient d'actualiser,

VU le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L2122- 22

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, tout ou partie des attributions énumérées par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la commune porte un projet pluriannuel mobilisant sa trésorerie : la reconstruction d'un groupe scolaire pour un montant de 12 934 152 € HT

CONSIDERANT que les soldes des subventions obtenues auprès de nos partenaires financiers sur cette opération (la Région Sud et la CAF) ne seront versées que postérieurement aux paiements des travaux,

CONSIDERANT que le FCTVA est versé avec un an de décalage,

Il est proposé au conseil municipal de modifier le montant de la ligne de trésorerie que M. Le Maire est autorisé à réaliser pour couvrir le décalage entre les dépenses et les recettes réelles et de le porter à 4 millions d'euros (article 20).

Ainsi, pour la durée du mandat, la nouvelle formulation des délégations du conseil municipal au Maire afin de tenir compte de cet élément, sera identique à précédemment sauf le point n°20 nouvellement modifié afin de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 millions d'euros.

Monsieur le Maire : merci, est ce qu'il y a des questions ? Madame RIALLAND et Monsieur PEZERY après.

V. RIALLAND : oui Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement cette délibération modificative est présentée comme un simple ajustement, mais nous pensons qu'elle mérite un examen un petit peu plus approfondi. En effet, normalement ce type de modifications est rare, et ne devrait intervenir qu'en cas de changement fonctionnel ou organisationnel au sein du conseil municipal. Alors excusez-moi du peu mais derrière cette rédaction habile, à notre avis se cache une réalité moins reluisante : un manque évident d'anticipation dans la gestion du projet pluriannuel de reconstruction de l'école. Je vous rappelle que le PPI est censé permettre une planification rigoureuse et donc si la planification des dépenses avait été correctement prévue, on ne serait pas obligé aujourd'hui d'augmenter la ligne de trésorerie nécessaire pour pallier les décalages de paiements pourtant prévisibles. D'ailleurs vous le mettez-vous même dans la délibération le fonds de compensation de la TVA on sait tous qu'il est versé avec un an de décalage et la subvention des partenaires arrive aussi avec décalage ces éléments sont donc des constantes budgétaires, donc vous le saviez dès le début du mandat, alors pourquoi devrions-nous aujourd'hui ajuster en urgence la capacité d'emprunt de la commune ? Cela traduit, à notre sens, une insuffisance dans la prévision budgétaire et un manque de rigueur dans la gestion de notre trésorerie. Monsieur le Maire, nous ne pouvons que regretter ce manque d'anticipation et d'information claire à l'égard du conseil municipal et de ses administrés. Gouverner c'est prévoir, et à travers cette délibération, nous constatons une fois de plus que cette maxime n'a pas été appliquée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY : merci Monsieur le Maire, donc juste une question parce que j'ai cru comprendre mais ce sont de vieux souvenirs, que la ligne de trésorerie ne pouvait en aucun cas servir d'investissement, donc pour moi c'est ce que j'ai retrouvé en faisant des recherches alors je suis un peu surpris que ça serve à financer l'école mais peut être que les 4 millions qui

25-PV-0302

sont proposés, ça justifie les 3 millions qui ont été mis sur l'investissement parce que ce n'est pas une ligne budgétaire donc elle n'apparaît pas dans le budget.

V. RIALLAND : un manque de transparence. Merci.

Monsieur le Maire : la ligne de trésorerie elle ne sert pas que pour les investissements, comme ça été expliqué tout à l'heure par Monsieur PEYRATOUT, dans le montant global des travaux il y a la FCTVA et les aides qu'ont bien voulu nous donner les collectivités de façon générale donc on est sur un montant de 5 millions d'euros entre la FCTVA et les subventions. On va faire en sorte de récupérer ces 5 millions d'euros au plus tôt, d'ailleurs on a envoyé un courrier parce qu'il y a une nouvelle destination, je crois que c'est 2022 ou 2023, qui permet de récupérer 70% de ce qui a été dépensé dans le FCTVA, donc on a fait un courrier à la Préfecture pour récupérer ces 70 % de FCTVA. Mais ces 5 millions d'euros c'est une sorte d'avance que fait la commune, à la fois à l'état via la FCTVA et puis aussi à nos partenaires, on les remercie de nous aider, mais ils ne verseront la subvention qu'à la fin du projet. Après charge aux équipes du projet d'aller au plus vite sur la récupération des subventions, en ce qui concerne la FCTVA, même si c'est automatisé maintenant, il ya quand même un décalage entre 12 et 18 mois un petit peu plus.

JM PEYRATOUT : je pense que ça n'arrivera pas avant 2027 ou 2028.

Monsieur le Maire : donc c'est vraiment pour payer le décalage.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND : juste ça appuie ce que j'ai dit en préliminaire c'est à dire qu'on découvre, je parlais d'Alice aux pays des merveilles, mais c'est ça, on découvre à chaque fois au détour, les financements, les choses que vous avez prévues et c'est un manque de clarté et de transparence pour les Pradétans.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CABOT : juste une petite question Monsieur le Maire, les subventions sont versées uniquement sur factures, c'est bien ça ? Donc à la fin des travaux.

Monsieur le Maire : c'est ça, c'est ce qui explique le décalage.

V. RIALLAND : donc on le sait.

Monsieur le Maire : je vous le rappelle on a 100 000 euros du Département, 3 millions 3 entre la Métropole et la Région. Pas d'autres questions ? Alors on passe au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

N°4

25-DCM-DGS-011 - INDEMNITE FORFAITAIRE POUVANT ETRE ALLOUEE EN CAS DE FONCTIONS ESSENTIELLEMENT ITINERANTES

Monsieur le Maire : on a des agents de la commune, qui se déplacent sur la commune et ils n'ont pas le droit à des frais de déplacement pour palier à ça il a une disposition législative qui permet d'octroyer 250 euros de prime par an, pour qu'ils puissent payer les frais de déplacement sur la commune. Ça concerne 5 ou 6 agents. Monsieur TENDIL.

M. TENDIL : merci Monsieur le Maire, chers collègues, concernant cette indemnité forfaitaire, je tiens tout d'abord à souligner l'importance de cette indemnité qui reconnaît la contribution essentielles des

25-PV-0302

agents municipaux concernés. Notamment nos éducateurs sportifs auprès des scolaires et des usagers des infrastructures sportives de notre commune. Il est donc juste que leurs déplacements soient compensés toutefois permettez-moi de soulever une question de fond, le montant proposé de 250 euros par an est-il réellement suffisant pour compenser les frais engagés par ces agents ? Ce qui représente environ 20 euros par mois. L'arrêté ministériel du 28 décembre 2020 fixe un plafond à 615 euros, soit plus du double du montant retenu par notre collectivité. Je comprends bien sûr les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous mais je m'interroge sur la cohérence de ce choix alors que les prix des carburants, de l'entretien des véhicules et des assurances ne cessent d'augmenter. Par ailleurs, un rapide examen des pratiques d'autres communes montre un écart significatif dans l'attribution de cette indemnité. Certaines villes appliquent des montants bien plus proches du plafond autorisé afin de garantir une compensation plus juste. Je pense donc qu'il serait opportun de reconsidérer ce montant en considérant en plus de la part forfaitaire, une part variable incluant les frais réels engagés par nos agents itinérants indexé par exemple sur les kilomètres réellement parcourus. Cette approche permettrait d'assurer une base d'indemnisation stable pour tous les agents concernés, d'ajuster l'indemnité sur les frais réels engagés pour les déplacements effectifs, de garantir une meilleure équité entre les agents. Cette indemnité qui se veut une reconnaissance de l'engagement doit être à la hauteur des coûts qu'ils supportent au quotidien. Merci.

Monsieur le Maire : je n'ai peut-être pas été assez explicite mais la loi ne permet pas de rembourser les frais de déplacement, la loi l'interdit. Donc pour compenser cet effet on fait un versement forfaitaire et comme pour le reste de la gestion de la commune on a une gestion précise et donc on a fait un point en amont sur ce que pouvait être le réel. On a travaillé avec les agents sur la question, on a vu le nombre de kilomètre de leurs déplacements et ces 250 euros correspondent peu ou prou à ce qu'ils dépensent pour la commune, c'est au plus juste. Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : alors écoutez tant mieux s'ils ont travaillé avec vous mais nous on a fait des petits calculs et 20 euros par mois avec les allées et venues qu'ils font et le prix de l'essence, le compte n'y est pas. Mais bon c'est votre version de la chose.

Les questions étant épuisées, Monsieur le Maire procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

N°5

25-DCM-DGS-012 - AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION DU FOYER LOGEMENT « RAÏ DE SOULEOU » - MODIFICATION DES MODALITES DE CALCUL DE REVISION DU MONTANT DU LOYER

(CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE)

JF PLANES : bonjour à toutes et à tous, depuis le 20 juin 2021, la Commune du Pradet est propriétaire du Foyer logement « Raï de Souleou », résidence autonomie rattachée au CCAS, suite à la cession de l'établissement par Var Habitat.

Par délibération n° 21-DCM-DGS-105 du 27 septembre 2021, la Commune du Pradet a consenti un bail de location avec l'établissement afin qu'il puisse poursuivre ses activités d'accueil des personnes âgées.

Toutefois, une erreur matérielle s'est glissée dans les modalités de révision annuelle du montant du loyer et il convient aujourd'hui de la corriger par le biais d'un avenant.

25-PV-0302

Pour mémoire, le loyer est révisé en début de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié trimestriellement par l'INSEE.

Dans l'article 12 du bail de location relatif à la révision du loyer, la formule de calcul est cependant inexacte. Elle est notée comme suit :

loyer X ancien indice

nouvel indice

Or, sur le site de l'INSEE, la formule à appliquer serait la suivante :

Montant du loyer en cours x indice INSEE du 3ème trimestre de l'année en cours

indice INSEE du 3ème trimestre de l'année précédente

Le projet d'avenant annexé est porté à la connaissance et à l'approbation des membres du Conseil municipal. Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ainsi que tous les actes subséquents et pièces nécessaires à sa mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Madame CABOT.

M. CABOT : Monsieur le Maire, Monsieur PLANES, nous avons eu une commission d'aménagement, nous avons discuté de cette correction et vous m'avez dit qu'il s'agissait d'une coquille. Dans le mode de calcul de la révision du loyer du foyer logement Raï de Souleou et cela prouve que des personnes bienveillantes lisent consciencieusement les baux et s'en imprègnent, soit, mais comment se fait-il que depuis septembre 2021, à la signature du bail vous n'avez rien remarqué à ce sujet ? Sur la première délibération, en date du 27 septembre 2021, j'ai retrouvé le prix du loyer : 52 000 euros payable par semestre. En appliquant l'indice de révision pour 2025, il y a quand même une augmentation conséquente. Est-ce à dire que la première révision du loyer qui débutait en janvier 2023 serait à revoir ? Pourrions-nous connaître les méthodes de calcul et les montants révisés des deux années antérieures 2023 et 2024 ? Nous parlons quand même d'une résidence autonomie, un établissement accueillant des personnes âgées, et dieu sait que ça me tient à cœur. Une fois de plus, le patrimoine communal se limite à un simple ajustement financier sans aucun contrôle sur l'état du bien, un propriétaire sérieux et soucieux de son patrimoine ne se contente pas de réviser les chiffres, il s'assure aussi de la pérennité du bâtiment. Bien sûr la loi n'impose pas la réalisation d'un état des lieux en cas de révision de loyer mais la commune est propriétaire depuis juin 2021, c'est donc une question de responsabilité. À aucun moment cette délibération ne mentionne une évaluation de l'entretien en cours. A-t'on au moins vérifié récemment si des travaux sont nécessaires ? Nous demandons donc que la municipalité intègre un suivi rigoureux de l'état du foyer logement dans le cadre de ses engagements locatifs et nous en informe. Il ne suffit pas de calculer une formule pour bien gérer un bien communal. Il faut aussi s'assurer que les conditions d'accueil restent dignes pour les résidents. Je vous remercie.

Monsieur le Maire procède au vote après s'être assuré qu'il n'y avait plus de question.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

N°6

5-DCM-DGS-013 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE LA METROPOLE DE LOCAUX SITUES AU 34 RUE DU PENSIONNAT AU PRADET.

JF PLANES : Des travaux de réhabilitation vont être effectués dans les locaux du jardin de Courbebaisse, 80 rue Lantrua, occupés par le service gestion du patrimoine urbain arboré et du patrimoine naturel et paysager de la Métropole.

Durant la période de travaux qui devrait durer environ 9 mois, la Métropole a sollicité la Commune du Pradet afin qu'une solution de relocalisation transitoire soit trouvée.

La Commune du Pradet a proposé à la Métropole de mettre à disposition des locaux d'une surface totale de 45,64 m² situés au 2ème étage des locaux du CCAS sis au Pradet, 34 rue du Pensionnat.

Il convient donc de formaliser par une convention la mise à disposition de ces locaux.

Il est demandé au Conseil Municipal **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée ainsi que tous les actes subséquents et pièces nécessaires à sa mise en œuvre et à l'authentification de celle-ci.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND : merci. Alors écoutez, cette délibération soulève pour nous une question plus large, quelle est la politique de la commune en matière de gestion de ses biens municipaux ? Le local mis à disposition est situé au 2ème étage du CCAS, un emplacement difficilement accessible, pourquoi ce choix ? A-t'on étudié d'autres alternatives plus fonctionnelles notamment pour assurer de meilleures conditions de travail des agents concernés ? Plus largement, la municipalité dispose t'elle d'une vision d'ensemble sur l'usage et l'avenir de ses bâtiments communaux ? Que deviendra ce local après le départ de TPM ? Quels autres bâtiments municipaux sont clairement sous utilisés et pourraient être mieux exploités ? Existe-t'il une stratégie, tout simplement, une politique à long terme pour optimiser l'occupation et l'entretien de notre patrimoine immobilier ? Moi je ne la connais pas. D'autres exemples illustrent le flou qui entoure la gestion de notre patrimoine communal, par exemple la maison de la 1ere DFL, un bâtiment sous utilisé. On peut craindre que par son inoccupation il se dégrade inexorablement. La maison Cortelloni, quid de la cave vinicole pourtant située en centre-ville, elle demeure un projet en suspens depuis plus de 10 ans sans que vous ne soyez en mesure de proposer une véritable valorisation de ce site pourtant stratégique. On m'a envoyé des photos et puis je l'ai vu par moi-même, elle a subi de graves dommages aux dernières intempéries et présente un véritable danger pour les riverains qui s'en inquiètent. Qu'allez-vous faire à ce niveau-là ?

Dans un contexte budgétaire contraint, où chaque espace doit être valorisé au mieux, il serait opportun que vous nous présentiez encore une fois en toute transparence un plan de gestion précis des biens communaux. Une meilleure anticipation permettrait d'éviter des choix dictés dans l'urgence et de garantir une utilisation efficace de notre patrimoine immobilier.

Monsieur le Maire : parfait. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Donc on va passer au vote de la mise à disposition qui est le sujet de la délibération.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

N°7

**25-DCM-DGS-014 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC
LES ASSOCIATIONS TELO SUB, LE NATUROSCOPE ET LE CENTRE DE PLONGEE DU
PRADET POUR LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DE L'ALGUE CAULERPA
TAXIFOLIA DANS LA BAIE DE LA GARONNE**

Jean-Marc ILLICH : il s'agit du renouvellement de la convention de partenariat avec les associations Telo Sub, le Naturoscope et le centre de plongée du Pradet pour la lutte contre la prolifération de l'algue *Caulerpa Taxifolia* dans la Baie de la Garonne.

Cette convention a pour objectif de définir et d'encadrer les conditions de ce partenariat de coopération technique, scientifique et logistique répondant aux objectifs de la stratégie communale.

Cette convention sera valable à compter de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2028, soit pour une durée de 4 campagnes annuelles. Elle pourra également être interrompue, par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant l'échéance du 31 décembre de chaque année.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER** le principe de reconduction de la stratégie communale de lutte contre la prolifération de l'algue *Caulerpa taxifolia* dans la baie de la Garonne,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les associations,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à sa mise en œuvre,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget 2025 de la commune.

Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour cette présentation. Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : avant de laisser Madame TIAR intervenir sur sujet, je voudrais faire une remarque générale. Depuis le début du conseil, vous ne répondez à aucune de nos sollicitations, voire même, vous vous retournez, vous faites autre chose. Vous avez dit à nos administrés que vous nous respectiez, que vous me respectiez, or je vois là que c'est pas le cas. Vous ne répondez à aucune de nos sollicitations, aucune de nos questions, vous passez les questions absolument sans complexe, sans répondre à rien, alors c'est une stratégie certes, mais sachez que ces questions en général proviennent d'interrogations de Pradétans, de gens qui nous en font la demande. Je pense que vous assumerez à la fin de n'avoir rien répondu.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame TIAR : merci. Nous partageons bien évidemment l'objectif de préserver la biodiversité marine de la Baie de la Garonne et nous reconnaissons l'engagement des associations et bénévoles qui œuvrent chaque année pour lutter contre la prolifération de cette algue. Cependant, à l'occasion du renouvellement de cette convention il nous semble essentiel de nous interroger sur plusieurs points. Et j'espère que vous pourrez nous y répondre parce qu'il y a beaucoup beaucoup effectivement de Pradétans et de Pradétanes qui se posent ce genre de questions.

Tout d'abord, cette convention est reconduite régulièrement depuis 2008, mais disposons-nous d'un véritable bilan des actions menées ? Première question.

Après plus de 15 ans de campagne de répression, quels enseignements pouvons-nous en tirer ? Deuxième question.

Si Monsieur ILLICH peut nous répondre ce serait super.

25-PV-0302

L'évolution de la présence de l'algue sur notre littoral est-elle clairement documentée ? Troisième question.

Il nous semble essentiel qu'un rapport détaillé soit présenté régulièrement au conseil municipal afin que nous puissions mesurer l'efficacité des interventions et si nécessaire d'ajuster la stratégie communale.

Ensuite, la convention prévoit des journées et des demi-journées de sensibilisation, mais sans préciser leur nombre ni leur contenu. Combien d'interventions ont eu lieu cette année et l'année dernière ? J'ai pas fini excusez-moi, Monsieur le Maire vous vous précipitez pour qu'on passe au vote, mais vous allez pouvoir me répondre j'espère ?

Monsieur le Maire : c'est un plaisir de vous écouter Madame TIAR.

V. TIAR : oh merci Monsieur le Maire, c'est très gentil de votre part...

...Mais pourquoi ne pas élargir ces actions aux scolaires ? Une sensibilisation dès le plus jeune âge, permettrait de mieux ancrer cette problématique dans les consciences et d'impliquer d'avantage les générations futures dans la protection du littoral. En somme, nous soutenons le renouvellement de cette convention mais nous demandons plus de transparence sur les résultats des campagnes passées et un suivi plus précis des actions de sensibilisation. Il ne s'agit pas d'une simple formalité administrative, et je tiens à le formuler de nouveau, mais une occasion de rendre ce dispositif plus efficace et mieux adapté aux enjeux de demain. Merci.

Jean-Marc ILLICH : merci. En fait chaque fois qu'il y a ces journées, un rapport est présenté et puis c'est un suivi qui est à l'année. Les associations s'engagent à faire un inventaire toute l'année de la Baie de la Garonne. Récemment nous avons mis en place une ZIEM permanente sur ce site pour mettre en lumière la richesse écologique de cette zone avec le sentier sous-marin. Je pense que tout est fait et tout est clair, je ne vois pas le sens de votre question sur le fait que vous pensez que... Précisez moi ce que vous voulez dire sur les rapports ?

V. RIALLAND : ben tout simplement, ce que nous aurions voulu, s'il y a un rapport pourquoi il n'est pas joint ? En fait on a l'impression d'un renouvellement mécanique de toutes ces conventions sans plus de réflexion. S'il y a des rapports... Nous ce qu'on souffre depuis le début, c'est d'un manque de clarté, un manque de transparence, donc s'il y a un rapport qui existe, de grâce mettez-le quoi ! Voilà, c'est tout.

Monsieur le Maire : est ce qu'il y avait d'autres interventions ? Non, on va donc passer au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

Monsieur le Maire : J'en profite pour remercier l'ensemble des associations qui se mobilisent toute l'année.

N°8

25-DCM-DGS-015 - SUBVENTION 2025 AU PROFIT DES COOPERATIVES SCOLAIRES DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE.

Cécile CRISTOL : bonjour à tous. Comme chaque année la municipalité soutient les projets des enseignants des écoles publiques du premier degré, parmi lesquels d'ailleurs beaucoup de projets sur l'environnement et le développement durable, en mettant à leur disposition des financements pour les projets pédagogiques et pour les départs en classes transplantées.

Les financements sont composés de 550 € par classe pour les projets pédagogiques et de 1 500 € par classe pour les départs en classes transplantées.

25-PV-0302

L'enveloppe maximale pour les projets pédagogiques est de 17 050,00 euros et pour les classes transplantées, 7 000,00 euros.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOFFRE : bonjour à tous, Mesdames et Messieurs, merci pour cet exposé Madame CRISTOL GOMEZ, on va regretter une chose effectivement, cette délibération on la prend aujourd'hui, on l'a prise il y a quelques mois déjà, je pense qu'il y a une évolution du nombre de classes qui fait nous ventilons un petit peu les choses, néanmoins, nous regrettons que ces montants ne soient pas indexés. C'est vrai que les délibérations sont prises d'une année sur l'autre à l'euro près et vous le savez, l'évolution du coût de la vie, c'est à dire qu'en fine ce sont les parents qui vont supporter un surcoût par rapport aux classes transplantées et on sait le bienfondé de ces classes transplantées. Donc voilà on regrette qu'il n'y ait pas une indexation de ces subventions.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CABOT : Monsieur le Maire, Madame CRISTOL, nous sommes évidemment favorables à toute mesure qui soutient les projets éducatifs mais comme mon collègue, je vais vous énoncer un petit peu ce qui nous importune. Il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause les deux écoles, cependant cette délibération soulève plusieurs interrogations majeures quant à la transparence et à l'efficacité de la gestion municipale des fonds dédiés aux écoles.

Première interrogation et je reviens à ce qu'a dit Monsieur JOFFRE, les montants alloués, 550 € par classe pour les projets pédagogiques et 1500 € pour les classes transplantées, sont-ils réellement suffisants à l'heure où les coûts des sorties et séjours scolaires sont considérablement élevés ? Quels sont également les moyens matériels alloués par la commune, notamment en ce qui concerne le transport, qui est quand même une des lignes budgétaires les plus importantes ?

Ma deuxième interrogation porte sur la suppression de la caisse des écoles qui était une instance collégiale rassemblant élus, parents d'élèves et enseignants, et qui garantissait une gestion collective et transparente des subventions destinées aux projets scolaires. Sa disparition a eu pour effet de concentrer toutes les décisions entre les mains de la majorité, sans débat ni consultation. Cette suppression visait-elle à rationaliser la gestion des fonds ou bien à éviter les discussions et la mise en concurrence des idées dans un enjeu démocratique ? Lorsque la municipalité décide seule de l'affectation de ses budgets, sans organe de concertation, quels sont les critères exacts de sélection des projets ? Sur quelles bases les demandes sont-elles attribuées ? Un bilan comparatif a-t'il été fait ? En quoi la suppression de la caisse des écoles a-t'elle amélioré ou non l'attribution des financements scolaires ? Nous sommes en droit de nous poser des questions.

Ma troisième interrogation porte sur les classes transplantées, c'est à dire comme tout le monde le sait, les classes hors les murs, mais avec 1500 euros on va pas bien loin. La durée des séjours est passée d'une semaine ou deux, il y a plusieurs années, à seulement deux ou trois jours maximum cinq, c'est très rare. Nous connaissons le coût d'une journée pour une classe transplantée cela met en évidence, comme le disait mon collègue tout à l'heure, le problème récurrent du prix du séjour, sachant que bien souvent les parents sont obligés de mettre la main à la poche et tous malheureusement n'ont pas les moyens. Aujourd'hui quel est le cadre précis des classes transplantées ? Quels sont les critères et les moyens retenus pour valider ces séjours et leur financement ? Enfin, et même si je n'en fais pas partie, quel est le rôle de la commission éducation au sein de la commune dont font partie mes collègues ? Elle devrait en principe jouer un rôle de gestion, de coordination et de proposition pour assurer que l'éducation sur le territoire de la commune, réponde aux besoins des élèves et s'inscrive dans une politique éducative locale cohérente et dynamique, sauf qu'elle se réunit très peu pour ne pas dire jamais. Je vous le redis, il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause l'aide aux écoles mais bien de s'assurer qu'elle soit attribuée de manière juste, efficace et en toute transparence. Un retour à une forme de concertation associant les différents acteurs éducatifs, incluant cela va de soi, les membres de l'opposition, nous semblerait une avancée bénéfique pour garantir une meilleure équité et une plus grande clarté dans l'utilisation de ces fonds. Je vous remercie.

Cécile CRISTOL : je réponds juste en deux phrases.

Le contenu des projets est simplement validé par l'Inspection de l'Education Nationale, donc nous sommes contributeur financier et à partir du moment que l'Education Nationale a validé nous pouvons financer.

25-PV-0302

Quant aux montants alloués ce sont les mêmes depuis plusieurs années, on a de grands remerciements de la part des écoles de pouvoir leur permettre de faire ces projets, ce n'est pas le cas de toutes les communes.

Et quant à la concertation, elle continue dans les conseils d'écoles où toute la communauté éducative est présente et dès qu'il y a des questions nous sommes là pour y répondre et tous les montants accordés aux écoles qui étaient auparavant votés à la caisse des écoles sont discutés en conseil d'école.

Martine CABOT : juste pour dire à quoi sert la commission éducation alors ? Elle n'est plus du tout à jour.

Cécile CRISTOL : elle est utile en cas de gros changements dans les montants ou dans les stratégies, dans ce cas on convoquerait la commission éducation mais là nous sommes sur les mêmes montants et sur les mêmes types de projets.

Martine CABOT : Je suis d'accord Madame GOMEZ mais il ne serait pas utile aussi de temps en temps de faire venir les conseillers municipaux de l'opposition qui sont dans la commission ? Voilà c'est tout.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND qui demande à intervenir : permettez-moi de rire un peu doucement, effectivement ils sont très enthousiastes mais vous leur donnez un volume budgétaire contraint, c'est comme ça que ça se passe. Donc effectivement pour proposer des voyages dans un volume budgétaire contraint chacun est enthousiaste. Alors que ça ne se passe pas dans les autres communes, ben permettez-moi de vous demander d'en citer parce que moi j'en connais pas. Et enfin ce qu'on demande c'est les critères de sélection parce que pareil en toute transparence, vous pourriez ajouter à votre délibération quels sont vos critères de sélection, ajoutez un petit peu de détails, qu'on ne soit pas là avec une pauvre page sans avoir assez de détails. Voilà c'était l'objet de notre intervention.

Monsieur le Maire procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

Alors que Monsieur le Maire allait annoncer la prochaine délibération, Madame TIAR demande à intervenir en revenant sur la délibération N°7.

V. TIAR : je tiens à avoir le rapport ou des réponses à mes questions parce que ça commence vraiment à être pénible, on n'a pas du tout de réponse.

Monsieur le Maire : c'est tout à fait inexact, nous avons répondu récemment à des questions par email, notamment sur des questions que vous aviez posées en question écrite, je ne peux pas vous laisser dire que nous ne répondons pas à vos questions, c'est absolument faux, et on va passer, comme c'était prévu à la délibération N°9.

V. TIAR : Monsieur le Maire s'il vous plaît !

Monsieur le Maire : oui Madame TIAR.

Effectivement vous avez répondu à une seule des questions et je peux vous laquelle puisque vous n'étiez pas en capacité lors du conseil municipal du mois de décembre d'y répondre. Il n'y avait simplement que 3 commerçants qui demandaient à ce que ça soit ouvert le dimanche et pas du tout des commerçants qui ont fermé leurs magasins, donc je tiens absolument à avoir ces réponses. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : on reprend donc le cours normal du débat avec la délibération N°9.

N°9

25-DCM-DGS-016 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE, DE SUPERVISION ET D'EVOLUTION DU RESEAU DE RADIO TELECOMMUNICATIONS TETRA – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Serge VENNET : bonjour à tous. Les pouvoirs adjudicateurs ont décidé par la présente convention de constituer un groupement de commandes régi par les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la Commande Publique concernant les « Prestations de maintenance, de supervision et d'évolution du réseau de radio télécommunications TETRA du territoire de la Métropole TPM » pour une durée de deux ans reconductible 1 fois soit quatre ans maximums entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et 12 communes.

La Métropole TPM et la Ville de Toulon ont mis en œuvre un réseau de radiocommunication mutualisé sur le territoire de la Métropole (couvrant 12 communes) pour les besoins du réseau de transport métropolitain et des services opérationnels (police municipale, sécurité, ...). L'infrastructure de ce réseau composé de points hauts sur le territoire est opérationnelle. Cette infrastructure mutualisée est mise à disposition et utilisée par les communes de la Métropole.

Les communes de la Métropole souhaitent continuer de bénéficier de l'infrastructure de radiocommunication mutualisée mise en place par la Métropole TPM et la Ville de Toulon, et d'utiliser, voire d'étendre ce réseau pour leurs propres besoins.

Pour ce faire le présent groupement de commande permet de disposer d'un marché commun permettant à chaque membre de commander les fournitures et prestations qui leur sont nécessaires pour mettre en œuvre des services de radiocommunication pour leurs besoins.

Le groupement de commande permet :

- De mutualiser certains points hauts et de réduire les coûts d'utilisation de sites privés,
- De réduire le nombre de porteuses et les redevances radioélectriques correspondantes,
- D'optimiser les coûts de fourniture d'équipements, de maintenance et de supervision du réseau,
- De disposer d'une meilleure sécurisation du réseau et d'une couverture radio optimisée,
- De permettre à chaque commune signataire de la présente convention de commander les fournitures et prestations nécessaires pour leurs propres besoins

Cet accord-cadre à bons de commande, sera conclu pour une durée de deux ans reconductible 1 fois soit quatre ans maximums.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention annexée portant adhésion à un groupement de commande entre la métropole TPM et les communes membres pour des prestations de maintenance, supervision et évolution du réseau TETRA
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à prendre tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Madame RIALLAND.

V. RIALLAND : alors écoutez bien sûr nous voterons en faveur de cette convention, car elle vise à garantir la continuité des services de radiocommunication pour les missions de sécurité et de secours. Cependant, c'est encore une convention qui est renouvelée automatiquement, nous souhaitons exprimer des réserves et attirer l'attention sur plusieurs aspects. D'abord l'extension du réseau est évoquée mais sans précision sur les services municipaux concernés. TETRA, on le sait, est conçu pour la police municipale et les transports au départ, à notre avis, et là vraiment on insiste là-dessus, sont évolution doit

25-PV-0302

rester strictement encadrée et ne pas dériver vers des usages non essentiels, il doit être vraiment encadré aux services de polices et éventuellement de secours. En fait, cette convention est reconduite...

S. VENNET : c'est le cas.

V. RIALLAND : ben oui mais c'est pas marqué donc voilà, on dit que c'est à extension mais on ne sait pas trop pourquoi... Cette convention est reconduite depuis 2012 sans une évaluation détaillée, en particulier pour la commune du Pradet de son efficacité et sans que son utilisation réelle ne soit présentée. Il me semble qu'un renouvellement systématique comme je le disais devrait s'accompagner d'un bilan approfondi. Enfin l'enjeu budgétaire, et ça c'est presque le plus important, que j'ai trouvé dans cette délibération, le coût total du marché est conséquent, bon c'est TPM, avec plusieurs millions d'euros engagés sur plusieurs années, mais les montants alloués aux communes, il y a un tableau, ils restent flous et standardisés sans prise en compte des besoins réels de chacune, et là je vois une dérive, il est essentiel de garantir une répartition équitable des charges et de s'assurer que les petites communes ne financent pas un projet dont elles ne bénéficient que marginalement. Alors écoutez, je vous demande vraiment de rester vigilant sur la mise en œuvre de cette convention avec un suivi des coûts et encore une fois une transparence, merci de nous mettre les éléments dans la délibération, il en va de la bonne gestion des deniers publics, et surtout de l'efficacité du réseau pour garantir les missions essentielles de sécurité et j'insiste que vous n'en restiez que dans ce cadre-là. Merci.

Monsieur le Maire après avoir demandé si d'autres questions étaient à venir, procède au vote.

Vote : Adopté à l'UNANIMITE

33 voix POUR

Monsieur le Maire : il nous reste deux rapports dont il faut prendre acte, il n'y a pas de vote. Monsieur TENDIL allez-y.

D. TENDIL : merci, juste une remarque, justement sur le rapport annuel de gestion des déchets, je voudrais comprendre la variation annuelle de la population du Pradet. Sur le budget 2024 il est noté 12405 habitants, c'est très bien, seulement sur le rapport annuel de gestion des déchets il est noté 10277 habitants, à l'INSEE en 2023, 10968 habitants, alors moi je m'y perds un peu, je préfère qu'il y ait 12000 habitants, on est bien d'accord mais je pense que les chiffres ne sont pas tout à fait réels.

Monsieur le Maire : Je vous confirme que 12000 ça ne correspond pas à la réalité, après il y a deux chiffres, il a le chiffre DGF et puis il y a le chiffre INSEE, mais je pense que quand on dit que nous sommes à 10500 habitants, on est près de la vérité.

D. TENDIL : alors il faut peut-être revoir ce budget parce que vous annoncez 12000 habitants, je ne pense pas que ça soit le cas, c'est pour ça, ça prêtait à confusion. Merci.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEZERY : oui à la lecture du document j'aurais deux questions et une question qui en dérive. Concernant le développement durable il est évoqué qu'il y a une mise à jour du dossier de demande du forage de la Foux, est ce qu'on peut savoir où en est ce dossier ou est-ce que je peux avoir une réponse ultérieure parce que c'est assez flou. Ça apparaît dans le document, vous devriez être au courant mais je vous l'apprends peut-être ? Est-ce que ne peux avoir une réponse ultérieure alors parce que c'est important par rapport à la qualité de l'eau et tout ce qui se passe autour, s'il vous plaît.

Jean-François PLANES : pour le moment on n'utilise pas ce site pour des raisons techniques après je ne sais pas au niveau des services s'ils ont éventuellement avancé ? Apparemment Monsieur VEGA dit qu'ils n'ont pas avancés, donc on ne l'utilise pas, soyez rassuré.

25-PV-0302

Bernard PEZERY : rassuré, oui et non parce que selon ma mémoire, qui me fait parfois défaut, on était entre 40 et 60 % d'approvisionnement avec la Foux et aujourd'hui le coût est totalement différent, mais je me trompe peut-être.

Ma deuxième question concerne la gestion des déchets, alors je sais que vous ne devez pas parler des problématiques juridiques vis-à-vis des dossiers mais aujourd'hui il y a un dossier qui s'appelle la ressourcerie, donc est ce que vous avez un point de situation du dossier et est-ce qu'en cas de non-aboutissement de ce dossier, vous avez envisagé de remettre à niveau la déchetterie actuelle qui même si elle est en zone rouge, vous avez la possibilité dans le PPRI, puisque vous avez fait une piste de vélo en zone rouge dans le plan donc c'est exactement la même problématique pour les aménagements de terrains, donc je ne pense pas qu'il y ait de difficultés pour une similitude de travaux.

Et la question qui en découle, on parlait de sécurité, actuellement je rencontre du monde, encore un petit peu et on constate fréquemment des déchets sauvages et ça fait quand même plusieurs mois, plusieurs années qu'on vous sollicite pour une politique un peu dure par rapport à ça et cette politique dure ne peut passer que par la surveillance vidéo, alors je ne vous demande pas d'avoir quelque chose derrière une caméra en permanence, mais que s'il y a un incident qui est constaté par les agents de la commune ou par un citoyen, vous pouvez de suite remonter dans les jours qui précèdent et à partir de là vérifier parce que je pense que ça fait partie de la citoyenneté, on exige beaucoup de la municipalité, des agents communaux, je pense que vous pouvez exiger la même chose des citoyens.

Jean-François PLANES : alors en ce qui concerne le recours, pour le moment nous sommes en bonne voie sur ce projet puisque nous avons gagné mais je préfère attendre car un appel est possible. On attend également la réponse de l'état qui devrait arriver vers la mi-avril.

B. PEZERY : merci.

Monsieur le Maire : un petit complément, on a mis en place une brigade de proximité pour répondre encore plus rapidement aux demandes des Pradétans et nous avons deux caméras nomades, une à l'Esquirol parce qu'il y a eu pas mal de dépôts sauvages récemment, et grâce à la deuxième nous serons capables de répondre à la demande que vous avez évoquée.

N°10

25-DCM-DGS-017 - PRESENTATION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2024 DE LA METROPOLE.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

N°11

25-DCM-DGS-018 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES DECHETS 2023 DE LA METROPOLE.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame RIALLAND : sur les décisions en communication, je pense que ça va être pareil.

Je me permets une petite remarque par rapport à ce conseil, où vous avez démontré à chaque fois, à chaque question, on travaille nous, on travaille nos dossiers, on cherche, et à chaque fois vous n'avez pas répondu, alors je ne sais pas si c'est parce que vous ne savez pas répondre aux questions, on peut se demander si

25-PV-0302

vous savez répondre aux questions, où s'il y a un manque de travail, de rigueur, voilà, donc je laisse la question en suspens, mais franchement les Pradétans méritent mieux, l'opposition mérite mieux, et de façon humaine nous méritons mieux.

Alors je vais parler des décisions en communication, il y a trois décisions en communication qui une nouvelle fois autorise la représentation de la commune devant le tribunal correctionnel de Toulon. Sans aucune explication sur leur objet, ni leur opportunité. Alors je sais très bien ce que vous allez me répondre, que c'est la Justice et qu'en gros on n'a pas le droit, mais de quoi s'agit-il exactement ? Vous avez le droit de dire si la commune est partie civile pour défendre ses intérêts ou mise en cause dans une affaire pénale. Quelle est la nature générale des contentieux ? Ça, vous pouvez le dire aussi. Et surtout quels sont les coûts engagés. Je rappelle qu'en 2023, la commune budgétait 32 000 euros pour les affaires judiciaires, 88 000 euros en 2024 et au budget primitif c'est 107140 euros qui sont prévus. Les élus ont le droit d'accéder aux éléments financiers, sans qu'on soit obligés, c'est ce que j'ai fait ceci-dit, de faire une saisine de la Cada. La loi l'exige je vous le rappelle, donc pourquoi ce silence ? La gestion municipale doit être transparente. Remarquez la manière dont ce conseil municipal s'est déroulé, prouve bien qu'elle ne l'est pas. Nous exigeons donc ces informations.

Monsieur le Maire : pour répondre on a simplement demandé à la Cada ce que nous pouvons communiquer ou pas, et en fonction de la réponse de la Cada, nous verrons ce que nous pouvons vous communiquer ou pas. Il s'agit d'affaires judiciaires des sujets sensibles. Jean-François PLANES va vous donner quelques éléments.

JF PLANES : je vais vous répondre sur les décisions qui concernent la représentation en justice de la commune, elles concernent toutes des problèmes de cabanisation. Après vous comprendrez que je ne peux pas vous donner les noms des personnes concernées, mais ce sont des problèmes de cabanisation.

V. RIALLAND : pourquoi ne pas l'avoir mis ? C'est quand même à votre avantage normalement, alors pourquoi ne pas l'avoir mis ? Vous attendiez qu'on pose la question ? Nan mais...

JF PLANES : je savais que vous alliez poser la question et ça me fait tellement plaisir de vous dire que ce sont des problèmes de cabanisation que nous arrivons à régler, chose qui avait du mal à se faire parce que ce n'est pas évident. Nous avons la chance d'avoir du personnel très compétent et qui monte des dossiers jusqu'au bout, ce qui nous permet d'aller devant le Procureur avec des dossiers bien ficelés et réussir à avoir des bonnes conclusions. Merci.

V. RIALLAND : excusez-moi, ça n'empêche pas que j'ai posé beaucoup d'autres questions sur toutes les affaires judiciaires en cours et que je n'ai reçu aucune réponse. Vous ne parlez que de cabanisation, y'a pas trente affaires de cabanisation sinon tout le plan serait cabanisé.

JF PLANES : vous me parlez des décisions du jour, je vous réponds sur les décisions du jour.

V. RIALLAND : oui alors si on met six mois avant d'obtenir les autres décisions, ben soit. Mais pareil, manque de transparence.

Monsieur le Maire : parfait. Je vous remercie pour ce conseil municipal, je vous souhaite une bonne fin de journée, une bonne semaine et le plaisir de vous retrouver dans notre beau Pradet.

La séance est levée à 15h07.

Le secrétaire de séance
Marine DESIDERI



Le Maire,
Hervé STASSINOS